

23 jan 2009 -10:10

Appartient à Conseil des ministres du 23 janvier 2009

Garantie de revenus aux personnes âgées

Neutralisation des effets négatifs de l'augmentation de la pension minimale sur l'allocation pour personnes âgées

Neutralisation des effets négatifs de l'augmentation de la pension minimale sur l'allocation pour personnes âgées

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et Julie Fernandez Fernandez, secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui neutralise les effets négatifs de l'augmentation des pensions minimales pour les personnes de 65 ans ou plus, qui ont droit à une allocation pour personne âgée en combinaison avec une pension minimale.

En relevant de 4,5 % les abattements pour le calcul des allocations pour personnes âgées à partir du 1er juin 2009, le gouvernement s'assure que les personnes âgées en situation de handicap bénéficieront intégralement des augmentations de la pension minimale décidées en 2008 et en 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>